## Commune de Lucé Sous Ballon

# Compte rendu de séance Séance du 29 Septembre 2021

L' an 2021 et le 29 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de

LETAY JEAN-YVES Maire

<u>Présents</u>: Mmes: BESNARD NELLY, DAUVEL Pauline, LEGRAND-CHOUCAIRE BEATRICE, THIBAULT ADELE, MM: BASTIEN STEVEN, GALAY Adrien, LABELLE JEAN-PIERRE, LETAY JEAN-YVES, RUEL JEAN-LUC, TUAL-LOIZEAU DANIEL

Absent: TESSIER THEOPHILE

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 11

Présents : 10

<u>Date de la convocation</u> : 21/09/2021 <u>Date d'affichage</u> : 21/09/2021

#### Acte rendu executoire

après dépôt en Commune de Lucé Sous Ballon

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : TUAL-LOIZEAU DANIEL

## Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE - 202109D028 NOUVEAU LOCATAIRE AU 3 RUE LOUIS LOUAZE - 202109D029 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2021 - 202109D030

#### MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

réf: 202109D028

Vu les articles L. 2144-3 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du 13 février 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2022 (qui remplaceront les précédents)

## **TARIF DE LOCATION**

## TARIF AVEC VAISSELLE

	COMMUNE	HORS COMMUNE	CHAUFFAGE
SALLE + CUISINE 1 JOUR	150€	200€	30€
SALLE + CUISINE 2 JOURS	200€	250€	50€

## TARIF SANS VAISSELLE

	COMMUNE	HORS COMMUNE	CHAUFFAGE
SALLE + CUISINE 1 JOUR	130€	180€	30€
SALLE + CUISINE 2 JOURS	170€	220€	50€

## TARIF AVEC VAISSELLE

	TARIF LOCATION	CHAUFFAGE
1 JOURNEE	95€	25€
VIN D'HONNEUR	50€	20€

## TARIF SANS VAISSELLE

	TARIF LOCATION	CHAUFFAGE
1 JOURNEE	75€	25€
VIN D'HONNEUR	35€	20€

## MATERIEL ET EQUIPEMENT

## **VAISSELLE**

DESIGNATION DES OBJETS	TARIFS A L'UNITE EN €
Ramequins, verres	2
Couverts	1
Assiettes, saladiers, carafes	3
Corbeilles à pain	4.5
Plats rectangulaires	15
Plateaux	7
Louches ou écumoires	6

Grands couteaux	17
Marmite 32 cm	85
Couvercle 32 cm	17
Braisière 32 cm	80
Casserole	40
Poêles	25
Chaises	50
Tables	300

#### Les conditions de la location sont les suivantes :

- <u>Deux locations au maximum</u> par an pour les habitants de la commune
- <u>CAUTION</u>: une caution de 500 € <u>seulement par chèque</u> est exigée et sera déposée en garantie de dommages éventuels, elle sera rendue dans un délai de 8 jours après l'état des lieux.
- En cas de dégâts occasionnés, ils devront être payés dans la semaine suivant la location, à défaut la caution sera encaissée en totalité.

## ARRHES: 50% de la location à la réservation:

En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas remboursées et le locataire devra payer les 50% restant dû, sauf cas de force majeure justifié.

La salle sera mise à disposition gratuitement à l'association de la Gandeluce.

L'utilisateur devra respecter le règlement intérieur établi.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité toutes ces dispositions.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **NOUVEAU LOCATAIRE AU 3 RUE LOUIS LOUAZE**

réf: 202109D029

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de Mr LOISEAU Vincent au sein du logement communal situé au 3, rue Louis Louazé au 01/09/2021.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

DECIDE de conserver le loyer mensuel à 500.43€ à partir du 1er septembre 2021. La caution sera équivalente à un mois de loyer.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2021

réf: 202109D030

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif du décompte du patrimoine des équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune. La commune possède 6,257 Km d'artère aérienne, 5.24 Km d'artère en sous-sol, et 0.50 m² d'emprise au sol.

Vu le décret 2005 -1676 du 27 décembre 2005 qui fixe les montants suivants :

Pour l'année 2021

55.05 € du Km pour les artères aériennes

41.29 du Km pour les réseaux en sous-sol

27.53 € sur les m² d'emprise au sol

Soit un montant total de : 574.57 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'appliquer ces barèmes et d'émettre un titre à l'encontre d'ORANGE.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### Complément de compte-rendu:

- Concernant le devis de AGL PAYSAGES pour la réfection de la clôture derrière la Mairie, il convient d'étudier encore le type d'installation souhaitée. Débat à poursuivre lors d'un prochain conseil.
- Création d'une newsletter qui reprend les actualités récentes du site.
- Une information est faite sur le lancement de la collecte de dons pour la restauration du four à chanvre. Celle-ci aura lieu le lundi 25/10 à 14h.

La collecte est disponible sur le site de la Fondation du Patrimoine www.fondation-patrimoine.org/77839

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 04/10/2021 Le Maire JEAN-YVES LETAY